

Marseille, le jeudi 7 juillet 2005

**Groupe de travail du SPPPI RETOUR D'EXPERIENCE
Réunion du 11 mai 2005**

Communiqué de presse

Contact presse : Guy PISAPIA (04.91.83.63.63)
Mél : spppi.paca@industrie.gouv.fr

Le groupe de travail du SPPPI relatif au « retour d'expérience » des accidents industriels s'est réuni le 11 mai 2005 dans les locaux de la DRIRE à Martigues. Ce groupe de travail dont la création a été décidée en réunion du SPPPI du 19 décembre 2003, a pour vocation à travailler sur l'amélioration de la sécurité des sites industriels par un meilleur retour d'expérience. Il s'agit d'améliorer le partage d'expérience, et de transmettre le rendu des accidents et leurs conséquences, afin de mutualiser des pratiques qui permettront d'éviter les futurs accidents. Cette réunion (la 2ème de l'année 2005) comprenait des représentants des industriels, des élus, des associations, des CHSCT, du CYPRES et des administrations.

Expérimentation autour d'une fiche de déclaration des accidents et incidents

La diffusion par les industriels de l'information relative aux accidents et incidents est réalisée depuis 1995 par l'intermédiaire d'une fiche de déclaration dite « fiche G/P » qui permet dans un premier temps d'informer dans les plus brefs délais le Préfet et la DRIRE. La qualification de l'événement est effectuée grâce à 2 critères : la Gravité et la Perception.

Le groupe de travail s'est attaché à réactualiser ces critères . Une nouvelle fiche de déclaration des accidents est l'aboutissement de ces travaux .

Celle-ci est actuellement expérimentée dans les établissements Seveso de la région PACA avant d'être utilisée par l'ensemble des établissements soumis à autorisation .

Vers une harmonisation des pratiques en matière de retour d'expérience et une meilleure prise en compte de celui-ci.

Les travaux du groupe de travail sont actuellement axés sur la réalisation d'un guide de bonnes pratiques en matière de Retour d'Expérience. Il s'agit de rédiger un document qui soit accessible à toutes les structures et notamment à celles qui ne disposent pas d'une organisation de gestion d'une situation d'accident suffisante : il permettra de tirer tous les enseignements pour prendre les dispositions appropriées afin d'en éviter le renouvellement. Il est prévu, pour rédiger ce document, de profiter en la matière, de l'expérience des établissements importants de la région .

La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra le 14 septembre à Martigues. L'ordre du jour prévoit la poursuite de l'élaboration du guide de bonnes pratiques en matière de retour d'expérience.